

**A envoyer au moins 15 jours avant le début des travaux :**

## A V I S D' O U V E R T U R E D' U N C H A N T I E R D E P R O D U C T I O N D E F I L M C I N É M A T O G R A P H I Q U E o u P U B L I C I T A I R E \*

**RENDU OBLIGATOIRE** par article 33 de la Disposition Générale n°20 - Arrêté Ministériel du 9 juin 1971  
(*"J.O." du 4 juillet 1971*) modifié par arrêté du 21 septembre 1982.  
et par le Code du Travail - Art R 8113-1 en fonction de la durée du chantier (**voir avertissement page 2**)

**1 / au CCHSCT Production cinématographique :**  
c/o APC - 37 rue Etienne Marcel 75001 PARIS  
Tél. : 01 53 89 01 30 / Fax: 01 42 25 97 24 / Mail: yves.beaumont@orange.fr

**2 / à l' INSPECTION DU TRAVAIL :**  
compétente dans le département du siège de votre entreprise (cf p.2)

**3 / à la CARSAT (ex-Cram) :**  
compétente dans le département du siège de votre entreprise (cf p.2)

**ENTREPRISE**

NOM ou RAISON SOCIALE : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Commune : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_ n° SIRET : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_ Code NAF : \_\_\_\_\_

**TITRE DU FILM :** \_\_\_\_\_

Durée totale de la production (comprenant préparation, tournage, finition) : \_\_\_\_\_  
du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_  
N.B. : Prière de joindre le plan de travail, la liste technique, la liste des fournisseurs, la liste des décors et leurs adresses.

Type de production : LM :  CM :  PUB :  Si LM ou CM, précisez le genre: FICTION :  DOCUMENTAIRE :

	1 <sup>er</sup> chantier	2 <sup>ème</sup> chantier	3 <sup>ème</sup> chantier	4 <sup>ème</sup> chantier	5 <sup>ème</sup> chantier	6 <sup>ème</sup> chantier
<b>1. NATURE DES TRAVAUX</b> Préparation, construction, aménagement, tournage, démolition, achèvement.						
<b>2. RISQUES PARTICULIERS</b> Explosifs, appareils de levage, plan d'eau, armes à feu, locaux en ruines, proximité de lignes électriques H.T...						
<b>3. CASCADES</b>						
<b>4. TOURNAGES DE NUIT</b> (dates prévues)						
<b>5. DATE PRÉVUE DE DÉBUT DE CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT</b> (s'il y a lieu)						
<b>6. DATE PRÉVUE DE DÉBUT DE TOURNAGE DANS LE DÉCOR</b>						
<b>7. LIEU D'EMPLACEMENT DU CHANTIER</b> Studio : adresse Décor : adresse						
<b>8. CHANTIER de plus d'une semaine/ 10 personnes</b> (oui/non)						

<p><b>IL EST RAPPELÉ QU'ONT ACCÈS AUX LIEUX DE TRAVAIL SUR LEUR DEMANDE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Inspecteur du Travail</li> <li>• L'Ingénieur de Prévention de la Sécurité Sociale</li> <li>• Le Médecin du Travail</li> <li>• Le Délégué à l'Hygiène et à la Sécurité représentant le CCHSCT Cinéma</li> </ul> <p>NOM DU DIRECTEUR DE LA PRODUCTION : _____ Mail : _____ Tél : _____</p> <p>NOM ET FONCTION DU CORRESPONDANT CHARGÉ DE LA GESTION DE L'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ : _____ Mail : _____ Tél : _____</p>	<p>Date : _____</p> <p>Signature : _____</p>	<p>Cachet de l'Employeur : _____</p>
---	--	--------------------------------------

**\* ATTENTION! Ce modèle de déclaration ne vaut que pour les Avis d'ouverture de chantier des films cinématographiques et publicitaires.**

**Les avis d'ouverture de chantier des productions audiovisuelles doivent être adressés au CCHSCT de la Production Audiovisuelle (c/o C.P.A., 5 rue Cernuschi 75017 Paris), sur la base du modèle établi par cette instance**

## AVERTISSEMENT

La déclaration d'ouverture de chantier est prévue par plusieurs textes: par l'arrêté du 9 juin 1971 relatif à l'exploitation et la production de films cinématographiques et audiovisuels et par l'article R.8113-I du code du travail, qui vise tous les secteurs d'activité.

### Arrêté du 9 juin 1971

Les entreprises de production de films cinématographiques ou audiovisuels sont soumises (conformément à l'arrêté du 9/06/1971) à une déclaration d'ouverture de chantier à adresser à la Carsat (ex-Cram) et au CCHSCT pour toutes les productions :

- dont la durée totale (préparation/aménagement/construction de décors + tournage + démolition/achèvement de décors) excède deux jours,
- que ce soit en studios, en extérieurs, ou en intérieurs réels.
- quel que soit le nombre de salariés employés.

Par conséquent, le modèle de déclaration d'ouverture de chantier figurant p.I vous permet de respecter les deux obligations visées ci-dessus.

Vous devrez donc adresser cette déclaration remplie, 15 jours au moins avant le commencement des travaux :

**1/** Si vous remplissez les conditions de l'arrêté du 9/06/1971 :

- au CCHSCT de la production cinématographique (coordonnées p.I),
- Et à la Carsat compétente dans le département où se trouve le siège social de votre entreprise.

[Liste des CARSAT, des CGSS pour les DOM/TOM et de la CRAMIF pour l'IdF](#)

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Secrétariat du CCHSCT : 01 53 89 01 30

Yves BEAUMONT - Délégué à l'Hygiène et à la Sécurité : 01 45 90 10 73

### Article R.8113-I du code du travail

L'article R.8113-I du code du travail alinéa 2 prévoit que les entreprises doivent informer par écrit l'inspection du travail de l'ouverture de tout chantier ou autre lieu de travail :

- employant dix salariés au moins,
- pendant plus d'une semaine.

**2/** Si vous remplissez les conditions prévues à l'article R 8113-I du Code du Travail:

- à la section de l'inspection du travail compétente dans le département où se trouve le siège social de votre entreprise (coordonnées affichées dans l'entreprise, conformément à l'article D 4711-I du Code du Travail).

<http://direccte.gouv.fr/>

**RAPPEL: le modèle de déclaration figurant p.I ne vaut que pour les Avis d'ouverture de chantier des films cinématographiques et publicitaires.**

**Les avis d'ouverture de chantier des productions audiovisuelles doivent être adressées au CCHSCT de la Production Audiovisuelle (c/o C.P.A., 5 rue Cernuschi - 75017 - Paris), sur la base du modèle établi par cette instance.**